LE CANNET DES MAURES

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

MAIRIE DU CANNET DES MAURES (Var)
Le Maire
Jean-Luc LONGOUR

Affiché le 29/03/18

CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 21 MARS 2018 à 18h00
COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice : 27	***Présents : 21***	***Pouvoirs : 5***	***Votants : 26***

L'an deux mille dix-huit le 21 mars 2018 à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Le Cannet des Maures, dûment convoqué le 14 mars, s'est réuni, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS					
A. DEL PIA	MT. MONTANOLA	C. MORETTI	P. MARTOS	V. VESCOVI	S. BLAYAC

CONSEILLERS PRESENTS						
Ph. GAUBERT	A. HERIN	D. BERTRAND	J. DEGOUVE	R. BAILE	G. DEBOVE	P. RAFFAELLI
JP. GROSSO	J. AGNELLO	D. MENARD	D. CAPPA	C. BOTRINI	C. DUDON	C. BERNARD

ABSENTS EXCUSES	/
ABSENTS (pouvoirs)	R. SPINOSA pouvoir à M. J. DEGOUVE M. THIREAU pouvoir à MT. MONTANOLA A. SAUTRON pouvoir à D. CAPPA C. MARIOTTINI pouvoir à A. DEL PIA L. MAILLARD pouvoir à V. VESCOVI
ABSENTS NON EXCUSE	A. FABRE

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – Directeur Général des Services
E. GARCIA – Directeur Pôle Finances & Développement économique – Tourisme & Patrimoine
JL. RAVIOLA – Directeur Services Techniques
V. de TROY – Assistante Directeur Général des Services

M. le Maire remercie le public venu assister à la séance, et la presse, en la présence de M. C. Alberto, pour Var Matin.
M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal de ce mercredi 21 mars 2018 à 18h10. Il procède à la lecture des pouvoirs : M. R. Spinosa donne pouvoir à M. J. Degouve, Mme M. Thireau à Mme MT. Montanola, Mme A. Sautron à M. D. Cappa, Mme C. Mariottini à M. A. Del Pia, Mme L. Maillard à Mme V. Vescovi ; M. le Maire remarque que M. A. Fabre est absent, comme depuis 10 ans. Le quorum est atteint.

M. le Maire demande aux élus présents s'ils ont bien reçu la convocation, l'ordre du jour, la note de synthèse et les annexes. L'assemblée acquiesce.

M. Pierre Raffaelli est élu secrétaire de séance.

M. le Maire mentionne la période difficile que traversent certains élus actuellement et invite à les entourer : Mireille Thireau, dont l'époux est malade ; Alma Sautron qui est souffrante ; Dominique Ménard qui a été hospitalisée, mais convalescente et présente ce soir, ce dont on se réjouit, ajoute M. le Maire.

M. le Maire évoque l'émission de téléréalité « 4 mariages pour 1 lune de miel » dans laquelle la commune s'est trouvée impliquée indirectement *via* l'union d'un couple aux origines cannetoises, qui a remporté le 1er prix. Le rendu était plutôt valorisant pour la commune : bien filmé, des prises de vues du parc et de la mairie. Mariage célébré par Mme C. Moretti, adjointe au Maire, et Mme Laurence De Filippis.

M. le Maire rappelle que la dématérialisation permet de faire des économies importantes, et notamment de papier : 10000 feuilles économisées uniquement pour le traitement de ce conseil municipal. C'est remarquable. M. le Maire remercie les élus de s'être adaptés au monde moderne.
M. D. Cappa prend la parole ; il confirme que la dématérialisation du Conseil Municipal est une réussite, et souhaite remercier Mme V. de Troy pour sa conscience professionnelle et sa disponibilité envers les élus pour l'accompagnement sur ce dispositif. M. le Maire confirme cette appréciation et salue également l'implication du pôle numérique et communication, mis à contribution.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver le compte-rendu de la séance du 14 février 2018, à laquelle 20 élus étaient présents. Seuls les élus présents à cette séance au moment du vote participent ce soir à cette approbation : 18 (*Mmes M. Thireau et L. Maillard, présentes à la séance du 14.02, sont absentes ce soir).*

M. le Maire demande s'il y a des remarques ou des questions par rapport à ce compte rendu.
Pas de remarque, pas de question.
Il est procédé au vote.
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents à la séance du 14 février 2018.

__ORDRE DU JOUR__

1. POLE FINANCES & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1.1. *Subventions de fonctionnement 2018*

M. le Maire présente la délibération et fait lecture des subventions attribuées :

Dénomination associations	Montants 2018
Club de la Gaîté	720 €
Confrérie de la cerise précoce	450 €
Ethique Environnement	450 €
Les randonneurs cannetois	450 €
Les Relais et Restaurants du Cœur	3 000 €
TOTAL	**5 070 €**

Il fait remarquer qu'une coquille s'est glissée dans le tableau : il convient de lire « Les Relais et Restaurants du Cœur => 3000 € » au lieu des 4000 € indiqués. Le montant total des subventions versées est donc de 5070 €. La délibération sera modifiée en conséquence.
M. G. Debove fait remarquer que l'association des Donneurs de Sang ne figure pas sur le tableau.
M. M. Arancibia répond que cette subvention sera portée à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal. 450 € sont d'ores et déjà provisionnés. M. J. Degouve, qui est le trésorier de cette association, ne quittera donc pas la salle ce soir au moment du vote.

En effet, il existe des associations locales dont au moins un conseiller municipal en exercice siège au sein des organes décisionnels, faisant peser le risque de conflit d'intérêts ; dans de telles conditions, les membres concernés par leur mandat associatif sortent de la salle du conseil afin qu'ils ne prennent part ni à la délibération, ni au vote : *ainsi, Mme C. Botrini et MM. R. Baile, D. Cappa quittent la salle (Mme Sautron et Thireau, concernées également, sont absentes).*

M. le Maire demande s'il y a d'autres questions. Ni question, ni observation.
Il est procédé au vote.

Pour	21
Contre	
Abstention	

Mme C. Botrini et MM. R. Baile, D. Cappa reprennent leurs places après le vote.

1.2. *Autorisation de signature d'une convention de partenariat d'objectifs et de financement avec le Comité d'Animation – 2018*

M. le Maire précise que le montant de la participation financière annuelle étant supérieur à 23 000 €, il convient de signer une convention avec le CACM. Il invite M. G. Debove, conseiller municipal, à présenter le projet.

M. G. Debove rappelle que la circulaire du 18 janvier 2010 relative « aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément », précise que «*la subvention caractérise la situation dans laquelle la collectivité apporte un concours financier à une action initiée et menée par une personne publique ou privée, poursuivant des objectifs propres auxquels l'administration, y trouvant intérêt, apporte soutien et aide.*»

Le Comité d'Animation du Cannet des Maures (C.A.C.M) est un partenaire important de la vie locale qui œuvre pour des activités pour tous les Cannetois, dans une mixité générationnelle et sociale. Il permet d'animer le territoire et d'offrir à la population un panel d'activités et d'animations pour les fêtes traditionnelles notamment mais aussi pour des événements sportifs. Dès lors, elle relève d'un intérêt communal certain.

Il est envisagé de lui attribuer pour l'année 2018, conformément à sa demande, une subvention de 49 800 € (quarante-neuf mille huit cents euros), ainsi que la mise à disposition de locaux permettant le stockage de matériels. A noter que sur un budget constant le CACM prévoit la réalisation de diverses soirées à thèmes et de thés dansants. Il participera également aux rassemblements de véhicules anciens et proposera en 2018 un événement majeur autour des camions de collection.
M. le Maire demande quel est l'écart entre la subvention 2018 et celle de 2017.
M. G. Debove répond + 1680 € en 2018. Il ajoute que le CACM est un partenaire très important, son rôle est très positif pour la commune. Cette fin de semaine, le Cannet des Maures s'est animé avec l'exposition des voitures anciennes : 300 exposants présents.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver les termes de la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention *ad hoc*.

M. le Maire demande s'il y a des questions. Ni question, ni observation.
Il est procédé au vote.

✓ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

1.3. *Compte de gestion 2017 – Budget principal*

Mme C. Moretti, adjointe au pôle finances, expose le projet de délibération. Elle propose de prendre la page 43 du dossier et en fait lecture.
Le compte de gestion est visé et certifié conforme par le receveur municipal pour la période du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017. Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.
L'assemblée délibérante peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).
M. le Maire précise que ces comptes sont tenus par le Trésor Public.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou d'autres observations. Ni question, ni observation.
Il est procédé au vote.

✓ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

1.4. *Compte de gestion 2017 – Budget annexe de l'eau potable*

Mme C. Moretti expose le projet de délibération. Elle propose de prendre la page 47 du dossier et en fait la lecture.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation.
Il est procédé au vote.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou d'autres observations. Ni question, ni observation.
Il est procédé au vote.

✓ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

1.5. *Compte de gestion 2017 – Budget annexe de l'assainissement*

Mme C. Moretti expose le projet de délibération. Elle propose de prendre la page 50 du dossier et commence à en faire la lecture.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation.
Il est procédé au vote

✓ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

1.6. *Compte de gestion 2017 – Budget annexe du Lotissement du Portaret*

Mme C. Moretti expose le projet de délibération. Elle propose de prendre la page 53 du dossier et en débute la lecture.

M. le Maire précise que ce budget sera clôturé à la fin de l'année dans le cadre de l'application de la loi NOTRe qui impose le transfert des zones d'activités aux EPCI. Aujourd'hui 7 à 8 entreprises sont installées au Portaret.
M. C. Bernard souhaite savoir si tous les terrains ont été vendus.
M. le Maire répond par la négative. Il reste 1/3 des parcelles + 1 terrain à vendre.
Ils seront vendus à la Communauté de Communes Cœur du Var au prix estimé par les Domaines, à savoir 90 €/m^2 ; la commune avait vendu en moyenne à 94 €/ m^2.
M. C. Bernard constate que la commune a eu recours à un prêt relai.
M. E. Garcia répond par l'affirmative et explique que ce prêt a été contracté dans l'attente de la vente des terrains. Deux possibilités s'offraient alors à la collectivité : faire une avance du budget principal sur le budget du Portaret, ou faire un emprunt. C'est la seconde solution qui a été retenue. Dès que la commune aura reçu le produit de la vente à la CCCV, elle procèdera au remboursement du prêt relai.
M. le Maire ajoute que la commune du Cannet des Maures est dynamique en termes de contributions foncières. On clôture avec un solde positif de 18000 €.

M. le Maire demande s'il y a d'autres questions ou des observations. Ni question, ni observation.

Il est procédé au vote

✓ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

M. le Maire précise que la loi NOTRe impose une note de présentation brève et synthétique des comptes administratifs. Le législateur a ainsi souhaité rendre les documents plus accessibles aux non-initiés. Cette note, qui a été intégrée au dossier des élus, sera mise en ligne sur le site Internet de la ville.

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.
A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux

différents budgets annexes. Le compte administratif : rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ; présente les résultats comptables de l'exercice ; est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

1.7. *Compte Administratif 2017 – Budget principal*

M. A. Del Pia est élu Président de séance. Il donne la parole à Mme C. Moretti, qui présente le projet de délibération.

FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	5 653 384.78 €
Recettes de l'exercice	6 116 522.22 €
Solde d'exécution	**+ 463 137.44 €**

L'exécution du budget 2017 dégage donc un excédent de fonctionnement de **+ 463 137.44 €**.

INVESTISSEMENT

Reprise excédent d'investissement 2016	+ 961 115.54 €
Dépenses de l'exercice	1 373 748.27 €
Recettes de l'exercice	1 590 505.27 €
Solde d'exécution	**+ 1 177 872.54 €**

L'exécution du budget 2017 dégage un excédent d'investissement 2017 de **+ 1 177 872.54 €**.

Le résultat de clôture de l'exercice 2017, toutes sections confondues, s'établit à **+ 1 641 009.98 €**.
En tenant compte des restes à réaliser en section d'investissement, soit 1 743 779.38 € en dépenses, et 202 771.16 € en recettes, on obtient un déficit d'investissement de **– 363 135.68 €**.
L'exécution du budget 2017, toutes sections confondues, **pris en compte les reports 2017**, dégage donc un excédent cumulé de : **+ 100 001.76 €**.

Mme C. Moretti donne le détail (notamment pages 69 et 70).

M. le Maire ajoute que cette présentation est très ardue. Heureusement, un travail important est réalisé en amont permettant de bien analyser les chiffres. Sur volonté du législateur, la production d'une note synthétique pour les comptes administratifs et les budgets primitifs est obligatoire, ce qui présente l'avantage de donner les grands traits et d'être accessible de façon vulgarisée.

M. A. Del Pia demande s'il y a des questions.
Puisqu'il n'y a ni question, ni observation, M. A. Del Pia, 1er adjoint, s'étant vu confier la présidence du conseil municipal par élection, demande à M. le Maire de quitter la salle avant qu'il ne soit procédé au vote du compte administratif – budget principal.
Il est procédé au vote.

Pour	25
Contre	
Abstention	

M. le Maire revient dans la salle.

1.8. *Compte Administratif 2017 – Budget annexe de l'eau potable*

M. A. Del Pia, élu Président de séance, donne la parole à Mme C. Moretti, qui présente le projet de délibération.

FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	723 786.81 €
Recettes de l'exercice	809 598.57 €
Solde d'exécution	**+ 85 811.76 €**

L'exécution du budget 2017 dégage donc un excédent de fonctionnement de **+ 85 811.76 €**.

INVESTISSEMENT

Reprise excédent reporté 2016	+289 132.05 €
Dépenses de l'exercice	104 988.91 €
Recettes de l'exercice	118 901.46 €
Solde d'exécution	**+ 303 044.60 €**

L'exécution du budget 2017 dégage un excédent d'investissement de **+ 303 044.60 €**.

Le résultat de clôture de l'exercice 2017, toutes sections confondues, s'établit à **+ 388 856.36 €**
En tenant compte des restes à réaliser en section d'investissement, soit **234 000 €** en dépenses, et 0 € en recettes, on obtient un excédent d'investissement de **+ 69 044.60 €.**
L'exécution du budget 2017, toutes sections confondues, **reports 2017 pris en compte**, dégage donc un excédent cumulé de **+ 154 856.36 €**.

Mme C. Moretti donne le détail (pages 137 et 138).

M. A. Del Pia demande s'il y a des questions.
Puisqu'il n'y a ni question, ni observation, M. A. Del Pia, 1er adjoint, s'étant vu confier la présidence du conseil municipal par élection, demande à M. le Maire de quitter la salle avant qu'il ne soit procédé au vote du compte administratif – budget annexe de l'eau potable.
Il est procédé au vote.

Pour	25
Contre	
Abstention	

M. le Maire revient dans la salle.

1.9. *Compte Administratif 2017 – Budget annexe de l'assainissement*

M. A. Del Pia, élu Président de séance, donne la parole à Mme C. Moretti, qui présente le projet de délibération.

FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	444 727.70 €
Recettes de l'exercice	542 742.01 €
Solde d'exécution	**+ 98 014.31 €**

L'exécution du budget 2017 dégage donc un excédent de fonctionnement de **+ 98 014.31 €**.

INVESTISSEMENT

Reprise excédent reporté 2016	25 283.48 €
Dépenses de l'exercice	326 576.81 €
Recettes de l'exercice	260 144.85 €
Solde d'exécution	**- 41 148.48 €**

L'exécution du budget 2017 dégage un déficit d'investissement de **41 148.48 €**.

Le résultat de clôture de l'exercice 2017, toutes sections confondues, s'établit à **+ 56 865.83 €**
En tenant compte des restes à réaliser en section d'investissement, soit **65 000 €** en dépenses, et **25 000 €** en recettes, on obtient un déficit d'investissement de **– 81148.48 €.**
Au total, l'exécution du budget 2017, toutes sections confondues, **reports 2017 pris en compte**, dégage donc un excédent cumulé de **+ 16 865.83 €**.

Mme C. Moretti donne le détail (pages 169 et 170).

M. A. Del Pia demande s'il y a des questions.

Puisqu'il n'y a ni question, ni observation, M. A. Del Pia, 1er adjoint, s'étant vu confier la présidence du conseil municipal par élection, demande à M. le Maire de quitter la salle avant qu'il ne soit procédé au vote du compte administratif – budget annexe de l'eau potable.

Il est procédé au vote.

Pour	25
Contre	
Abstention	

M. le Maire revient dans la salle.

1.10. *Compte Administratif 2017 – Budget annexe du Lotissement du Portaret*

M. A. Del Pia, élu Président de séance, donne la parole à Mme C. Moretti, qui présente le projet de délibération.

FONCTIONNEMENT

Reprise excédent reporté 2016	119 486.45 €
Dépenses de l'exercice	1 158 962.75 €
Recettes de l'exercice	1 158 963.00 €
Solde d'exécution	**+ 119 486.70 €**

L'exécution du budget 2017 dégage donc un excédent de fonctionnement de **+ 119 486.70 €**.

INVESTISSEMENT

Reprise déficit d'investissement reporté 2016	- 184 114.51 €
Dépenses de l'exercice	2 033 253.36 €
Recettes de l'exercice	1 838 590.83 €
Solde d'exécution	**- 378 777.04 €**

L'exécution du budget 2017 dégage un déficit d'investissement de **378 776.79 €**.

Le résultat de clôture de l'exercice 2017, toutes sections confondues, s'établit à **– 259 290.09 €**.
La valeur comptable des stocks de terrains aménagés ressort à 1 078 777.04 € au 31/12/2017.

Mme C. Moretti donne le détail (pages 201 et 202).

M. A. Del Pia demande s'il y a des questions.

Puisqu'il n'y a ni question, ni observation, M. A. Del Pia, 1er adjoint, s'étant vu confier la présidence du conseil municipal par élection, demande à M. le Maire de quitter la salle avant qu'il ne soit procédé au vote du compte administratif – budget annexe de l'eau potable.
Il est procédé au vote.

Pour	25
Contre	
Abstention	

M. le Maire revient dans la salle et remercie M. A. Del Pia.
M. le Maire reprend la présidence de la séance.

1.11. *Affectation du résultat de fonctionnement 2017 – Budget principal*

Mme C. Moretti présente le projet de délibération. Elle précise que le résultat 2017 doit faire l'objet d'une affectation au budget 2018 par le conseil municipal, soit en section de fonctionnement, soit en investissement.
M. le Maire ajoute que seul l'investissement fait progresser la commune, mais il convient de réaliser aussi des affectations en fonctionnement pour essayer de maîtriser la pression fiscale.

Le compte administratif 2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement de **+ 463 137.44 €.**

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement au budget primitif 2017 comme suit :

Résultat de l'exercice 2017	**Excédent**	**+ 463 137.44 €**
Affectation du résultat 2017 au budget 2018 aux comptes :		
- 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés		**415 646.15 €**
- 002 : Excédent de fonctionnement reporté		**47 491.29 €**

M. le Maire précise que l'excédent de fonctionnement reporté pour une valeur de 47 491,29 € est une provision pour une recette que l'on n'est pas sûr d'encaisser (recours publicité d'affichage).
Il ajoute que la commune a assez bien résisté à la baisse des dotations de l'Etat.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation.
Il est procédé au vote.

✓ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

1.12. *Affectation du résultat de fonctionnement 2017 – Budget annexe de l'Eau Potable*

Mme C. Moretti présente le projet de délibération.

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **+ 85 811.76 €.**
Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement au budget 2018 de l'Eau potable comme suit :

Résultat de l'exercice 2017	**Excédent**	**+ 85 811.76 €**
Affectation du résultat 2017 :		
- En fonctionnement à l'excédent de fonctionnement reporté au **compte 002**		**+ 85 811.76 €**

M. le Maire demande à M. E. Garcia d'expliquer pourquoi l'excédent reste en fonctionnement.
M. E. Garcia répond que c'est une sécurité de gestion : cela permettra éventuellement de passer en cours d'année du fonctionnement à l'investissement (l'inverse n'étant pas possible).

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation.
Il est procédé au vote.

✓ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

1.13. *Affectation du résultat de fonctionnement 2017 – Budget annexe de l'assainissement*

Mme C. Moretti présente le projet de délibération.

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **+ 98 014.31 €.**
Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement au budget 2018 de l'Assainissement comme suit :

Résultat de l'exercice 2017	**Excédent**	**+ 98 014.31 €**
Affectation du résultat 2017 :		
- En fonctionnement à l'excédent de fonctionnement reporté au **compte 002**		**17 165.83 €**
- En investissement à l'excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068		**80 848.48 €**

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation.
Il est procédé au vote.

✓ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

1.14. *Affectation du résultat de fonctionnement 2017 – Budget annexe du lotissement du Portaret*

Mme C. Moretti présente le projet de délibération.

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **+ 119 486.70 €**

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement au budget 2018 du lotissement du Portaret comme suit :

Résultat de l'exercice 2017	**Excédent**	**+ 119 486.70 €**
Affectation du résultat 2017 : - En fonctionnement au **compte 002**		**+ 119 486.70 €**

L'excédent passe intégralement en fonctionnement : M. E. Garcia ajoute que comptablement il n'y a pas d'intérêt à le passer en investissement, puisqu'il n'y a plus d'investissement à réaliser.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation.
Il est procédé au vote.

✓ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

1.15. *Vote des taux d'imposition communaux*

Mme C. Moretti présente le projet de délibération. Elle explique que le Conseil Municipal est appelé à voter chaque année les taux des impositions directes : taxe d'habitation, taxes foncières.
Il est proposé de maintenir les taux des impôts directs locaux 2018 au niveau de 2017, comme indiqué ci-dessous :

- 16.97 % : taxe d'habitation
- 16.72 % : Taxe sur le foncier bâti
- 82.10 % : Taxe sur le foncier non bâti

M. le Maire précise que la municipalité s'attache à ce que la contribution des administrés reste stable. Ça n'est toutefois pas toujours facile, en raison notamment de l'effet de ciseau : baisse des dotations / augmentation des contraintes et compétences des communes, ce à quoi s'ajoute la demande toujours plus importante de services de la part des administrés. Il convient de trouver un équilibre.
Chaque année, il est demandé aux élus et services une baisse de 5 à 10 % des dépenses des charges courantes. Un moment viendra peut-être où il faudra se contraindre à diminuer des prestations. M. le Maire ajoute que nous n'en sommes pas là, mais qu'il est de la responsabilité de tous que de rester vigilants sur les dépenses, car il est hors de question de ne plus investir.
Une des solutions souvent envisagée c'est l'emprunt, mais les générations futures devront rembourser. Et de citer les 2000 milliards d'€ de dettes de la France.
La municipalité a diminué son endettement de 3 millions d'€ à 500 000 €. Mais elle doit continuer à investir sinon la commune vieillira et le service public ne parviendra plus à s'adapter.
M. C. Bernard fait remarquer que dans le futur il faudra continuer à tenir ce cap malgré la suppression de la taxe d'habitation.
M. le Maire répond qu'il s'agit d'un dégrèvement, pas d'une exonération ; l'Etat devra rembourser les collectivités à hauteur. S'il n'y a plus de taxe d'habitation, on aura perdu la dynamique des recettes qui rentrent. On se la fait rembourser, certes, mais elle est figée à jamais. Ce doit être compensé par une réforme pour que les communes gardent la main sur les recettes fiscales, et leur autonomie : principe de libre administration des communes.
Les communes ont la compétence générale, mais, pour certains maires, les divers transferts de compétences vers l'intercommunalité affaiblissent leur identité ; pour d'autres, l'intercommunalité, c'est l'avenir. Il s'agit de trouver les bons équilibres et de déterminer selon les situations l'échelon le plus pertinent. M. le Maire se dit plutôt optimiste, mais ajoute qu'il faudrait souffler un peu sur les transferts de compétences.

M. le Maire demande s'il y a d'autres questions ou des observations. Ni question, ni observation.
Il est procédé au vote.

✓ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

M. le Maire rappelle que le législateur impose également une note synthétique et brève des budgets primitifs, qui donne ainsi accès à des non-sachants à des domaines très spécifiques. Cette note, qui a été intégrée au dossier des élus, sera mise en ligne sur le site Internet de la ville.

1.16. *Budget primitif 2018 – Budget principal*

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.
Mme C. Moretti rappelle qu'il doit être voté par le conseil municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) ou avant le 30 avril de l'année de renouvellement des conseils municipaux et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Mme C. Moretti présente le projet de délibération.

Dépenses d'investissement :	
Restes à réaliser 2017 :	1 743 779.38 €
Propositions nouvelles 2018 :	2 206 579.34 €
Total :	**3 950 358.72 €**
Recettes d'investissement :	
Excédent d'investissement 2017	1 177 872.54 €
Restes à réaliser 2017	202 771.16 €
Propositions nouvelles 2018 :	2 569 715.02 €
Total :	**3 950 358.72 €**
Dépenses de fonctionnement :	
Propositions nouvelles 2018	**5 837 216.70 €**
Recettes de fonctionnement :	
Propositions nouvelles 2018	**5 837 216.70 €**
Total Budget :	**9 787 575.42 €**

Mme C. Moretti propose de prendre les pages détaillées (pages 242 et 243), dont elle fait lecture.

M. le Maire demande s'il y a des questions et ajoute que ce budget a déjà fait l'objet de nombreux échanges. Il ajoute qu'il s'élève à 6 millions en fonctionnement et 4 millions en investissement, qui vont permettre de financer des projets importants sur la commune, dont

- Le centre de santé, dont les travaux vont commencer dès que le permis sera purgé de tout recours et sera achevé au plus tard 2ème trimestre 2019.
- Les Terrasses de la Gare qui accueilleront 6 commerces en rez-de-chaussée / des bureaux au 1er étage et en haut, une terrasse jardin, un bar-brasserie qui donnera sur la canopée des arbres du Recoux et vue sur le Vieux-Cannet. Construction prévue en 2019.
- La réhabilitation du Vieux-Cannet, qui s'étalera sur 5/6 ans : réfection du parking d'entrée, la démolition des WC publics et l'installation d'un WC automatique, réaménagement, prise en compte de la place du Vieux-Cannet qui est protégée, programme de restauration de l'église classée et propriété de la commune, réfection du mur d'enceinte du cimetière, …

Pour que le centre-ville continue à s'embellir, ce budget permettra également la réfection de la voirie pour 300 000 €, l'installation à la gare de colonnes de tri enterrées et d'un WC automatique.
M. le Maire demande s'il y a d'autres questions ou des observations. Ni question, ni observation.
Il est procédé au vote.

✓ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

1.17. *Budget primitif 2018 – Budget annexe de l'Eau Potable*

Mme C. Moretti présente le projet de délibération.

Dépenses d'investissement :	
Restes à réaliser de 2017 : 234 000.00 €	
Propositions nouvelles 2018 :	271 223.30 €
Total :	**505 223.30 €**
Recettes d'investissement :	
Excédent d'investissement 2017 :	303 044.60 €
Propositions nouvelles 2018 :	202 178.70 €
Total :	**505 223.30 €**
Dépenses de fonctionnement :	
Propositions nouvelles 2018	**852 552.32 €**
Recettes de fonctionnement :	
Propositions nouvelles 2018	**852 552.32 €**
Total du budget :	**1 357 775.62 €**

Mme C. Moretti propose de prendre les pages détaillées (pages 296 et 297), dont elle fait lecture.

M. le Maire note 740 000 € de recettes dont 500 000 € d'eau vendue, le reste étant des redevances. M. E. Garcia explique que, notamment, la commune fait l'intermédiaire avec l'Agence de l'Eau, qui reverse environ 150 000 €.

M. le Maire demande s'il y a d'autres questions ou des observations. Ni question, ni observation. Il est procédé au vote.

✓ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

1.18. *Budget primitif 2018 – Budget annexe de l'assainissement*

Mme C. Moretti présente le projet de délibération.

Dépenses d'investissement :	
Déficit d'investissement 2017	41 148.48 €
Restes à réaliser 2017:	65 000.00 €
Propositions nouvelles 2018 :	213 247.64 €
Total :	**319 396.12 €**
Recettes d'investissement :	
Restes à réaliser 2017	25 000.00 €
Propositions nouvelles 2018 :	294 396.12 €
Total :	**319 396.12 €**
Dépenses de fonctionnement :	
Propositions nouvelles 2018	**705 319.02 €**
Recettes de fonctionnement :	
Propositions nouvelles 2018	**705 319.02 €**
Total du budget :	**1 024 715.14 €**

Mme C. Moretti propose de prendre les pages détaillées (pages 327 et 328), dont elle fait lecture.

On note l'état de la dette : 1 735 320,14 € restent à rembourser sur le budget assainissement =>, conséquence de l'emprunt contracté pour la station d'épuration (cf. page 341 du dossier – Etat de la dette).
M. C. Bernard demande s'il reste des quartiers à assainir.
M. A. Del Pia répond qu'à Sainte Maisse, 500 m ont déjà été réalisés. Bonne Père est amorcé. Projets sur les années à venir : Les Lattys, Perrache, Les Ribas, Les Carbonel.
Les travaux sont réalisés en gravitaire. Il ajoute que l'emprunt contracté pour la station d'épuration impose d'effectuer ces travaux au fur et à mesure.
M. le Maire rappelle qu'à compter du 1er janvier 2020 l'assainissement sera une compétence obligatoire de la CCCV ; en revanche, l'eau ne sera pas une compétence obligatoire. Il précise que les communes ont avancé à des vitesses très différentes en matière d'assainissement.
M. P. Raffaelli s'enquiert des travaux concernant le Théron, si la compétence n'est plus exercée par la commune.
M. le Maire dit qu'on travaillera pour que le Théron reste un objectif.
M. A. Del Pia explique que la commune a élaboré un projet global, c'est un avantage car une réflexion a déjà été menée quant aux travaux à réaliser.
M. D. Cappa demande qui sera alors l'interlocuteur.
M. le Maire répond que ce sera l'intercommunalité, mais que les administrés ne seront pas abandonnés ; on essayera de soutenir leurs demandes, les informer.
Mme C. Dudon dit que les choix prioritaires de la Communauté de Communes ne seront peut-être pas les mêmes que deux de la commune.
M. le Maire répond que les maires siègent au Conseil Communautaire et pourront y défendre leur commune. Il ajoute que la mutualisation est toujours difficile au départ car il existe un gros différentiel entre les communes.
M. A. Del Pia dit que la facturation risque d'être compliquée avec une gestion séparée eau et assainissement.

M. le Maire demande s'il y a d'autres questions ou des observations. Ni question, ni observation. Il est procédé au vote.

✓ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

1.19. *Budget primitif 2018 – Budget annexe du lotissement du Portaret*

Mme C. Moretti présente le projet de délibération.

Dépenses d'investissement :	
Déficit d'investissement 2017	378 777.04 €
Propositions nouvelles 2018 :	700 000.00 €
Total :	**1 078 777.04 €**
Recettes d'investissement :	
Propositions nouvelles 2018 :	1 078 777.04 €
Total :	**1 078 777.04 €**
Dépenses de fonctionnement :	
Propositions nouvelles 2018	**1 101 486.70 €**
Recettes de fonctionnement :	
Excédent reporté 2017	119 486.70 €
Propositions nouvelles 2018	982 000.00 €
Total :	**1 101 486.70 €**
Total du budget :	**2 180 263.74 €**

Mme C. Moretti propose de prendre les pages détaillées (pages 358 et 359), dont elle fait lecture.

Le budget du lotissement du Portaret sera clôturé en 2018, suite au transfert de la compétence « Zones d'aménagement économique » à la Communauté de Communes Cœur du Var (CCCV).

Le budget 2018 prévoit la vente des lots aménagés n°8, 9, 11, 12 et 15 pour 785 000 € H.T. et de la parcelle F 1739 pour 195 000 € H.T. à la CCCV.
Ce budget prévoit le reversement de l'excédent de 18 709.66 € au budget principal.

M. le Maire souhaite savoir quand la CCCV paiera la commune.
M. E. Garcia répond que le versement, d'un montant de 982 000 €, sera effectué quand le budget de la CCCV aura été voté.
On observe un solde positif de 18 000 €, puisque la commune n'a plus de dépenses en investissement pour le Portaret.

M. le Maire demande s'il y a d'autres questions ou des observations. Ni question, ni observation.
Il est procédé au vote.

✓ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

Avant de suspendre la séance pour les signatures, M. le Maire remercie tout particulièrement Mme C. Moretti et son équipe, M. E. Garcia et Mme A. Passerin, pour leur travail remarquable sur le budget de la commune. A été appréciée également leur capacité à vulgariser ces chiffres, très abscons.

20H40 - SUSPENSION DE SEANCE POUR SIGNER LES COMPTES ADMINISTRATIFS - REPRISE DE SEANCE A 20H50

1.20. *Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole pour 1 000 000 €*

Mme C. Moretti présente le projet de délibération.
Elle explique qu'en vue de pallier les éventuels besoins de trésorerie de la commune en 2018, il est proposé d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un million d'euros.
M. E. Garcia explique que le prêt relai de 1 000 000 € arrivant à échéance le 23 mars, et en attente de la vente du terrain Cannet Santé, le risque de besoin de trésorerie serait ainsi couvert.

Une mise en concurrence a été opérée entre la Caisse d'Epargne et la Banque Postale et le Crédit Agricole ; c'est ce dernier qui propose la meilleure offre tant au niveau du taux d'intérêt proposé, qu'en termes de frais annexes.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation.
Il est procédé au vote.

✓ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

2. POLE URBANISME & DEVELOPPEMENT DURABLE

2.1. *Acquisition de la parcelle cadastrée section D n° 305, sise Le Vieux Cannet*

M. P. Martos présente le projet de délibération et rappelle que depuis plusieurs années la commune a lancé une démarche d'amélioration et de restauration du site du Vieux-Cannet.
Il explique que dans ce cadre, les propriétaires de terrains ou talus en friche ou à l'abandon sur le Vieux-Cannet ont été sollicités par courrier pour vendre leur bien à la commune au prix de 40 €/m^2. Ainsi, la commune, une fois propriétaire, pourrait entretenir et aménager ces espaces.
Un propriétaire, en la personne de M. Magagnos, a répondu favorablement pour une parcelle d'une contenance de 25 m^2, au pied de l'escalier en pierres qui a été réalisé par un chantier d'insertion.

M. le Maire demande s'il y a des questions. Ni question, ni observation.
Il est procédé au vote.

✓ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

2.2. *Bilan foncier 2017*

M. P. Martos présente le projet de délibération et rappelle que chaque année, un bilan sur les acquisitions et cessions foncières de la commune doit être présenté au Conseil Municipal.
Ces actions s'inscrivent dans la politique de gestion patrimoniale et de sécurisation des voies et réseaux de la commune ; elles concernent les acquisitions, les cessions, les promesses d'achat, les promesses de vente, les servitudes, les baux, les échanges de parcelles.
Il précise que ce bilan 2017 concerne essentiellement des régularisations de voirie : la commune a ainsi acquis à l'euro symbolique 1872 m^2 pour trottoirs et chemins.
M. le Maire ajoute que ce bilan est consultable en mairie et qu'il contribue à la sincérité de la gestion d'une commune.
Il est proposé au conseil municipal d'approuver ce bilan tel que présenté.

M. le Maire demande s'il y a des questions.
Ni question, ni observation.
Il est procédé au vote.

✓ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

AFFAIRES & QUESTIONS DIVERSES

M. A. Del Pia prend la parole et souhaite, en tant que 1er adjoint et au nom des élus, un joyeux anniversaire à M. le Maire ; il précise qu'il peut compter sur eux, sans défaillance.
M. le Maire remercie les élus pour cette attention, ainsi que pour leur travail en équipe ; il ajoute que seul l'effort commun peut permettre d'atteindre des objectifs ambitieux.

La séance est levée à 20h10.